

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13
Fax : 04 91 33 55 62 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1117S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°148

1 euro

mai-juin 2015

Déposé le 27/ 05/ 15

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand



Compte-rendu de l'Assemblée Générale des syndiqués (congrès départemental) du SNUDI-FO des Bouches du Rhône du lundi 18 juin 2015

■ **Plus de soixante-dix adhérents** étaient réunis pour cette assemblée générale, une participation en hausse.

■ **Franck Neff, secrétaire départemental**, a exposé son complément oral au rapport d'activité avant d'ouvrir la discussion. Il a rappelé le contexte général de mesures contraires aux intérêts des salariés, détaillant les contre-réformes à l'œuvre dans l'Education Nationale. Il a fait le point sur l'activité du syndicat, de ses représentants du personnel, de ses délégués, soulignant l'enjeu de l'indépendance et de la construction à poursuivre du SNUDI-FO 13.



■ **Lors du débat, les interventions des participants** ont posé les problèmes rencontrés au quotidien, affiné les revendications, soulevé des points d'organisation du syndicat à améliorer. Des **délégués de secteur** sont intervenus à partir de leur activité, avec le souci d'améliorer l'information et le contact direct avec les syndiqués et les collègues. ... Et parmi les points abordés : loi d'orientation, décret rythmes scolaires, réforme du collège avec leurs conséquences, formation m@gistere, carte scolaire, laïcité, directeurs d'école, action et développement du syndicat, ...

■ **Les interventions de nos invités** ont été appréciées : René Sale, secrétaire adjoint de l'**Union Départementale des syndicats FO 13** a donné des éléments au plan interprofessionnel ; Robert Peinado, secrétaire de la **Fédération de l'enseignement FO 13** a mis l'accent sur la bataille pour le retrait de la réforme des collèges ; Patrick Bus, **secrétaire adjoint du SNUDI-FO 04**, a relaté des exemples de son département ; Norbert Trichard, **secrétaire général du SNUDI-FO national**, a éclairé la réflexion par son analyse, ses informations, réponses et précisions.

■ Un apéritif-buffet a été apprécié à la **pause de mi-journée**, moment de convivialité et d'échanges informels.

■ **Jean-Philippe Blondel, trésorier départemental**, a informé avec précision sur les finances du syndicat. La commission de contrôle des comptes a donné quitus pour l'exercice comptable 2014. Après de nombreuses années de stabilité, une augmentation de 2 euros du prix de la carte syndicale 2016 a été adoptée.

■ **Le rapport d'activité et le rapport de trésorerie** ont été adoptés. **Une résolution revendicative**, mandat du syndicat pour l'année à venir, amendée à partir des propositions des participants a été adoptée à l'unanimité.

■ **Le nouveau conseil syndical** a été élu (avec quatre nouveaux camarades), ainsi que les commissaires aux comptes.

En conclusion, cette Assemblée Générale, a œuvré à conforter la mobilisation du SNUDI-FO 13 pour la défense des revendications et réaffirmé la volonté de développement du syndicat.



La résolution revendicative adoptée

● Retrait du pacte de responsabilité et des plans d'austérité

Avec la confédération FO, l'AG du SNUDI-FO 13 condamne le pacte de responsabilité et les 50 milliards de coupes budgétaires avec toutes les conséquences désastreuses pour les services publics, dont l'école, la sécurité sociale, et les personnels. Elle réaffirme toutes les revendications salariales. Elle exige, avec la FGF-FO, la fin du blocage des salaires depuis 2010 et l'augmentation du pouvoir d'achat par la revalorisation du point d'indice (8%) et l'attribution de 50

points d'indice minimum pour tous. La grève interprofessionnelle du 9 avril a réaffirmé le rejet des salariés des politiques d'austérité et de déréglementation des droits des salariés. Le SNUDI-FO 13, démontrant que nos revendications salariales et particulières découlent du pacte de responsabilité et de la politique d'austérité ainsi que l'importance d'une grève interprofessionnelle, a pris toute sa place, avec la fédération départementale, dans la préparation et la réussite de cette grève.

● Abandon de la réforme territoriale

L'AG du SNUDI-FO 13 condamne la "réforme territoriale" poursuivie par le gouvernement qui remet en cause les fondements institutionnels de la République : communes, départements, nation. Son unique objectif est de faire des économies (18 à 25 Mds par an affichés en plus des 11 Mds déjà supprimés aux collectivités entre 2015 et 2017) avec la suppression de services publics et de milliers d'emplois publics. Elle

remet en cause l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité des droits.

La volonté de remettre en cause les prérogatives des échelons départementaux et jusqu'à l'existence même des départements menace la gestion départementale des instituteurs et P.E. et leurs garanties statutaires.

La ministre de la Fonction Publique vient de faire passer en force au Conseil Supérieur de la Fonction Publique

d'Etat, un projet de décret instaurant une charte de déconcentration qui n'a reçu l'approbation d'aucune organisation syndicale, la majorité s'y opposant (FGF-FO, CGT, FSU).

Ainsi l'article 10 de cette charte précise : "*Le préfet de région peut, pour la mise en œuvre des politiques publiques, et afin de tenir compte des spécificités locales,*

proposer de déroger aux règles fixées par les décrets relatifs à l'organisation des services déconcentrés de l'Etat et à la répartition des missions entre ces services". Cet article résume en fait ce qu'est la réforme territoriale : une machine à détruire les lois et règlements de la République en instaurant des super préfets échappant au contrôle de la Nation.

● **Loi de "refondation" de l'école, réforme des rythmes scolaires, réforme du collège : encore et toujours refuser et combattre ces dispositifs destructeurs !**

La réforme des rythmes est une déclinaison dans le premier degré de la loi de refondation et de la réforme territoriale. Permettre que chaque maire définisse à sa manière la durée de chaque journée, de chaque semaine et remette en cause le calendrier national des congés, c'est permettre aux élus locaux de définir les obligations de services des enseignants, c'est le démantèlement de nos obligations de service, la remise en cause de notre statut et des garanties afférentes pour les adapter à l'école des territoires !

C'est l'éclatement de l'école républicaine en une multitude d'établissements aux horaires et activités différentes en fonction des collectivités territoriales.

Preuve est faite des conséquences : désorganisation de l'école, annualisation du service des TR, remise en cause des temps partiels, intrusion des municipalités dans le scolaire avec les PEdT, problèmes de locaux, aberration de certains TAP, injonctions de projets aux personnels dans le cadre des conseils école-collège, fatigue accrue des personnels, fatigue et perte de repères pour les élèves, creusement des inégalités entre communes ou écoles, ... la liste est longue des exemples concrets communiqués par les collègues et qui témoignent de la nocivité de cette politique.

L'AG réaffirme les revendications d'abrogation de la loi Peillon de "refondation de l'école" et des décrets Peillon et Hamon de "modification des rythmes scolaires".

Depuis la précédente AG, le SNUDI FO 13 a continué à informer et à mobiliser, à apporter des réponses pratiques aux collègues, en manifestant à l'IA le 18 juin (FO-CGT-Sud enseignants et territoriaux), au CDEN du 2 juillet, en recensant le "livre noir" de la réforme dans les Bouches du Rhône, en participant à la Conférence Nationale du 19 novembre initiée par le SNUDI FO (11 délégués des B d Rh, dont 2 en délégation à la ministre), en renouvelant pétitions ou motions, lettre à la ministre pour l'abrogation, en refusant de participer au comité de suivi départemental et au comité du PédT de Marseille.

Le SNUDI-FO 13 a continué à rechercher l'unité sur la revendication de retrait du décret, traduisant l'aspiration des personnels. Si le SE UNSA reste sur ses positions de

soutien au ministre, si le SNUipp (qui dans les BdRh s'était rallié un temps à la demande d'abrogation) revendique une "meilleure" application de la réforme... le SNUDI FO 13 refuse tout double langage ou position à géométrie variable !

L'AG mandate les instances du SNUDI-FO 13 pour poursuivre la mobilisation contre ces décrets et défendre les personnels contre leurs conséquences.

La réforme du collège, même logique d'austérité et de territorialisation, même exigence de retrait !

Participant du même processus d'autonomie et de territorialisation, la réforme du collège est rejetée par FO, FSU, CGT et Solidaires (représentant 80 % des enseignants du 2nd degré). Elle poursuit, aggrave les réformes Fillon (2005), Chatel (2009), Peillon (école du "socle" 2013), le décret Hamon (remise en cause des statuts 2014). Applicable de la 6^{ème} à la 3^{ème} en septembre 2016, elle réduit les enseignements disciplinaires au profit de vagues activités transversales. 20% des horaires sont laissés à la disposition du conseil d'administration, dans le cadre du projet d'établissement, lui-même dépendant des PEDT généralisés. Elle remet en cause le caractère national des programmes et des diplômes. Avec la liaison école/collège (conseil école/collège, cycle CM1/CM2/6^{ème}), la ministre entend favoriser les contrats d'objectifs entre collège, écoles et collectivité territoriale. Le cycle CM1/CM2/6^{ème} conduit à la polyvalence des enseignants entre école et collège, remettant en cause les règles statutaires d'affectation, de mutation, les obligations de service. Le 19 mai, FO, FSU, CGT et Solidaires appellent à la grève pour le retrait de la réforme des collèges.

Le SNUDI-FO 13 estime que nous sommes tous concernés et que la question de la grève est posée dans le premier degré pour l'abrogation de la loi de refondation de l'école, le décret sur les rythmes et la réforme du collège. Il appelle les syndiqués et les collègues à en discuter dans leurs écoles, à adopter des motions dans ce sens et à rejoindre, pour ceux qui le peuvent, la manifestation du 19 mai..

● **Deux exemples de déréglementation issue de l'austérité**

- **L'obtention de temps partiel est remise en cause** au nom du déficit en personnels, avec de nombreux refus de temps partiel sur autorisation ou de disponibilité pour convenances. Le SNUDI-FO 13 a demandé l'octroi de toutes les demandes, défendu les collègues concernés et a gagné sur des dossiers. Il s'est élevé contre l'exclusion des enseignants ASH du temps partiel qui conduit à l'aberration de placer sur ces postes un personnel non spécialisé à temps plein au lieu d'y laisser un enseignant spécialisé à temps partiel !

- **Les Titulaires Remplaçants voient leurs conditions de travail fortement dégradées** : brigades déplacés au fil

des urgences, "prêtés" aux circons voisines, et brigades formation continue contraints à des remplacements hors zone, sur congé maladie, ou en postes spécialisés, ... La transformation de leurs postes en "brigades départementales" (postes de "double peine" avec zone étendue et remplacements de toute nature et durée) confirme la volonté d'avoir des personnels remplaçants taillables et corvéables à merci au mépris de leurs conditions de travail et de santé !

Le SNUDI-FO est intervenu en groupe de travail et en défense de dossiers individuels : demande de maintien des postes TDép et possibilité de maintien sur leurs

fractions, identification claire des postes Brigades REP+ au mouvement. Pour les BD FC, travail sur leur seule zone, abrègement des remplacements en postes spécialisés, maintien de leurs postes, garanties de priorités pour tous et étude des situations de "replis" s'ils sont lésés par les résultats du mouvement.

L'AG mandate les instances du SNUDI-FO 13 pour poursuivre son action de défense des personnels de toutes catégories contre toutes les déréglementations qui aggravent leurs conditions de travail.

● Directeurs

Quelques euros de plus (même pas pour tous), quelques jours de décharge en plus par an pour les écoles de 1 à 3 classes et quelques heures de décharge d'APC....
Quelques « miettes » pour de nouvelles tâches, liées notamment aux rythmes et aux TAP. La circulaire sur la "simplification" des tâches des directeurs, porte en germe la territorialisation de leur fonction et la remise en cause de leur statut de fonctionnaire d'Etat avec protocoles

différents selon l'académie ou le département, et une possible fiche de poste spécifique, dérogatoire à la base statutaire du décret de 1989.

L'AG mandate le syndicat pour poursuivre son action d'information des personnels et de défense des conditions de travail des directeurs.

● Magistère

L'AG condamne la formation magistère et ses dérivés (autoformation, contrôle, évaluation...). **Elle mandate le syndicat national pour obtenir la prise en compte de l'avis du CHS CTM et le retour à une véritable formation continue.**

● Retraites

L'AG reprend à son compte l'ensemble des revendications de la confédération en matière de retraite. Par ailleurs, il mandate le syndicat national pour que les enseignants du premier degré obtiennent la

possibilité de partir à la retraite à la date anniversaire de l'ouverture de leurs droits sans obligation de terminer l'année, comme dans le second degré.

● Laïcité

L'AG du SNUDI-FO 13 réaffirme le principe "Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée" et continue de revendiquer l'abrogation de la loi Debré qui permet de détourner près de 10 milliards à l'école privée. Et le gouvernement accentue la concurrence avec l'enseignement privé en le laissant libre de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires qui

désorganise l'école de la République. L'AG dénonce la remise en cause de la laïcité de l'école par l'intervention d'associations et intervenants divers, sans aucune exigence de leur caractère laïque, dans les activités périscolaires, raison supplémentaire de revendiquer l'abrogation de la réforme Peillon-Hamon.

● Carte scolaire

Nombre des 200 postes alloués sont utilisés pour répondre aux axes médiatisés de la refondation, pour des postes hors règles statutaires comme dans les "zones REP+" ...

C'est la mise en place de la déréglementation, de la confusion, l'avancée vers des ouvertures et fermetures "au projet", ... alors que ce que tous les collègues attendent, c'est le retrait des réformes destructrices, des moyens alloués à toutes les écoles, à la hauteur des besoins !

Des dizaines de demandes d'ouvertures, même avec des chiffres au niveau des seuils, sont non satisfaites, les effectifs par classe restent élevés, l'absence de création de postes de remplaçant va reproduire la situation catastrophique actuelle, le manque d'enseignants spécialisés et de RASED reste aussi dramatique. FO a défendu tous les dossiers reçus au CTSD et au CDEN.

L'AG condamne cette carte scolaire et mandate le syndicat pour poursuivre la défense des dossiers.

● Mouvement des personnels

Barème injuste, vœu de zone imposé, "profilage" des postes accru, phase d'ajustement opaque hors groupe de travail, mouvement "contraint" par le manque de postes, dates plus tardives de nomination à TP, ... d'année en année, le mouvement devient plus complexe, plus injuste, source d'angoisse et de frustration pour les collègues ...

L'AG revendique :

- un barème plus juste, centré sur l'AGS et contre l'inflation des points de majoration, génératrice d'inégalités
- la suppression des postes réservés et fléchés
- l'abandon des postes "à profil" imposés par l'IA (CPC, directeurs totalement déchargés en REP+, enseignants du dispositif "scolarisation moins de 3 ans", ... etc)

- le maintien des spécificités des divers postes de remplaçants, le rétablissement des postes de brigades de formation continue avec des zones plus restreintes
- l'abandon du vœu de zone obligatoire au mouvement à titre provisoire
- un groupe de travail et une CAPD pour chaque phase du mouvement, pour que les représentants du personnel puissent jouer leur rôle de contrôle et vérification
- la publication de tous les postes et fractions disponibles pour la deuxième phase (TP informatisé)
- une troisième phase manuelle d'affectation respectant les barèmes, sous contrôle des représentants des personnels.

Suite résolution revendicative

● Droit syndical

L'AG confirme sa condamnation du "dialogue social" tel qu'institué par les accords de Bercy qui visent à remplacer les intérêts particuliers des salariés par les "intérêts généraux". Elle revendique le respect du droit syndical et du droit de grève, mis à mal pour les enseignants du premier degré par la mise en place du "service minimum d'accueil".

Elle mandate les instances du SNUDI-FO 13 pour mener toute intervention nécessaire à faire respecter les droits inscrits dans les textes pour la totalité des heures d'information syndicale (12 h annuelles), les autorisations d'absence pour les instances syndicales et pour la formation syndicale.

● Inspection - notation

Un projet de circulaire sur l'inspection notation de l'IA des Bouches du Rhône a été adressé aux organisations syndicales. Il ne saurait répondre aux attentes des personnels. Si la recommandation d'un délai de prévenance peut apparaître comme une avancée, la mention d'un questionnaire préalable pouvant aller jusqu'à quatre pages et un projet de grille de notation qui risque

de bloquer, une nouvelle fois, de nombreux collègues dans leur note actuelle, ne peuvent que les inquiéter.

L'AG mandate les représentants du SNUDI-FO 13 pour s'opposer à toute codification de l'inspection ou à toute formule de la grille de notation qui pénalise tout ou partie des personnels.

● Défense des libertés et du droit de grève en Espagne

L'AG du SNUDI-FO 13 mandate le bureau départemental pour envoyer une lettre au président du gouvernement de l'Espagne, au ministre de l'intérieur de l'Espagne en soutien aux demandes de l'UGT de Catalogne :

- pour la défense des libertés et du droit de grève
- pour l'abrogation de la "loi protection de la de sécurité citoyenne"

- pour l'annulation des procès contre plus de 300 syndicalistes accusés d'avoir participé à des grèves générales ces dernières années
- pour l'abrogation de l'article 315.3 du Code pénal (qui permet l'inculpation et à la condamnation à des peines de prison des travailleurs ayant participé à des grèves légales).

● En conclusion,

l'indépendance syndicale, la défense des revendications et la construction du syndicat.

L'AG se félicite des résultats élections paritaires de décembre 2014, avec une représentativité FO remarquablement renforcée au plan national et local. Ce résultat est la conséquence du déploiement déterminé de tous les délégués de secteurs, de tous les militants FO pour faire voter FO !

Pour le SNUDI FO 13, le passage de la fédération FO de 1 à 2 élus dans le comité technique académique et départemental, le passage de 1 à 3 élus à la CAPD 1^{er} degré des Bouches du Rhône, sont un point d'appui considérable pour le syndicalisme indépendant, le syndicalisme de revendications et la défense des personnels et de leurs droits. Une représentativité accrue qui implique des responsabilités accrues.

L'AG réaffirme :

- le **principe d'indépendance du SNUDI-FO 13**, préservant notre liberté de revendiquer, de jouer notre rôle de syndicat, de porter les revendications et de refuser toute forme de cogestion.
- la nécessité de **définir précisément les revendications et de tout mettre en œuvre pour les défendre en cherchant, chaque fois que possible, la réalisation de l'unité syndicale**, au plan local, comme au plan national en lien avec la confédération FO et la fédération FO des fonctionnaires, la fédération de l'enseignement FO et le SNUDI-FO.
- la nécessité de **poursuivre le travail de développement du syndicat pour accroître son efficacité.**

L'Assemblée Générale mandate le conseil syndical et le bureau pour mettre en œuvre l'action de défense des revendications individuelles et collectives et de construction du syndicat.

Cette résolution constitue la base du mandat du SNUDI-FO 13 pour l'année à venir.

Marseille, le 18 mai 2015

Adopté à l'unanimité

FNEC-FP
FO

*Nos statuts sont nos droits...
Défendons-les !*

Sommaire :

P 1 , 2 : Compte-rendu ;
P 2 à 5 : Résolution revendicative ;
P 6 : Adhésion



**Si ce n'est déjà fait ...
renouvelez votre adhésion pour la carte 2015 !**

**Se syndiquer, le premier des droits ...
qui permet de faire respecter tous les autres!**



Les cotisations SNUDI-FO fonctionnent à l'année civile.

SNUDI FO 13 – Carte 2015

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

- Renvoyer fiche remplie et règlement à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille
- Chèques à l'ordre "SNUDI FO" / Encaissement vers la fin du mois (à indiquer au dos des chèques)
- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2015
- Réduction d'impôt : réception début 2016 d'un reçu à joindre à la déclaration des revenus de 2015.

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.
Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles	75 € (forfait stagiaire)		125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité

Retraité : 75 €

EVS-AVS : 40 €

■ **Majorations** : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole, Commune :

à : TD / TP Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)